



Délibération
FINANCES
JG

Envoyé en préfecture le 29/09/2020

Reçu en préfecture le 29/09/2020

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 017-211704150-20200917-2020_79BS2020-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 SEPTEMBRE 2020

2020-79. BUDGETS SUPPLÉMENTAIRES 2020 BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES (GOLF, SITE SAINT-LOUIS)

Président de séance : Monsieur Bruno DRAPRON

Etaient présents : 27

DRAPRON Bruno, CHEMINADE Marie-Line, CALLAUD Philippe, BERDAI Ammar, TORCHUT Véronique, TOUSSAINT Charlotte, BARON Thierry, DEREN Dominique, TERRIEN Joël, JEDAT Günter, CAMBON Véronique, BUFFET Martine, DELCROIX Charles, CARTIER Nicolas, ABELIN-DRAPRON Véronique, AUDOUIN Caroline, DEBORDE Sophie, BENCHIMOL-LAURIBE Renée, CHABOREL Sabrina, DIETZ Pierre, MARTIN Didier, MAUDOUX Pierre, ROUDIER Jean-Pierre, VIOLLET Céline, CATROU Rémy, BETIZEAU Florence, ROUSSAUD Barbara.

Excusés ayant donné pouvoir : 8

ARNAUD Dominique à VIOLLET Céline, CHANTOURY Laurent à CHEMINADE Marie-Line, CREACHCADEC Philippe à TORCHUT Véronique, DAVIET Laurent à DELCROIX Charles, EHLINGER François à TOUSSAINT Charlotte, GUENON Delphine à AUDOUIN Caroline, MACHON Jean-Philippe à ROUDIER Jean-Pierre, PARISI Evelyne à ABELIN-DRAPRON Véronique.

Secrétaire de séance : BARON Thierry

Date de la convocation : 10 septembre 2020

Date d'affichage : **29 SEP. 2020**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29 et l'article L.1612-11,

Vu les Instructions Budgétaires et Comptables M14 et M4,

Vu la délibération n°2020-7 du Conseil Municipal du 05 février 2020 adoptant les budgets primitifs 2020,

Vu la délibération n°2020-51 du Conseil Municipal du 15 juillet 2020, approuvant les comptes administratifs 2019,

Vu la délibération n°2020-52 du Conseil Municipal du 15 juillet 2020 adoptant les affectations des résultats 2019,

Vu le rapport de présentation des budgets supplémentaires 2020,



Considérant qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements sur les crédits votés au budget primitif 2020,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'adoption du budget supplémentaire « budget principal » pour l'exercice 2020.
- Sur l'adoption du budget supplémentaire « budget annexe site Saint-Louis » pour l'exercice 2020.
- Sur l'adoption du budget supplémentaire « budget annexe golf » pour l'exercice 2020.

tels que présentés dans le document joint.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité cette proposition

Pour l'adoption : 24

Contre l'adoption : 0

Abstentions : 11 (BENCHIMOL-LAURIBE Renée, BETIZEAU Florence, CATROU Rémy, CHABOREL Sabrina, DIETZ Pierre, MAUDOUX Pierre, ROUDIER Jean-Pierre en son nom et celui de MACHON Jean-Philippe, ROUSSAUD Barbara, VIOLLET Céline en son nom et celui de ARNAUD Dominique)

Ne prend pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,

Le Maire


Bruno DRAPRON



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Décision Modificative - Budget supplémentaire 2020

Rapport de présentation

Le Budget Supplémentaire a pour vocation principale de reprendre les résultats de l'exercice antérieur et d'ajuster les crédits en dépenses et recettes, compte tenu des informations nouvelles obtenues depuis le vote du budget primitif.

Il est rappelé que le Budget Primitif 2020 et les taux de la fiscalité locale ayant été votés le 5 février 2020, le Compte Administratif 2019 adopté le 15 juillet 2020, il est maintenant nécessaire d'acter ces décisions en les intégrant au Budget Supplémentaire, et de procéder à des ajustements budgétaires.

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement

Au Budget supplémentaire, la section de fonctionnement s'équilibre à 3 610 564,47 €, avec la ventilation suivante :

○ En dépenses

Objet	Montant
Crédits nouveaux pour la réalisation des missions des services, ventilés ci-dessous :	2 346 555,28 €
<i>011 – Charges à caractère général</i>	0 €
<i>012 – Charges de personnel</i>	0 €
<i>65 – Autres charges de gestion courante</i>	61 777,00 €
<i>66 – Charges financières</i>	10 000,00 €
<i>67 – Charges exceptionnelles</i>	2 132 033,28 €
<i>68 – Dotations aux amortissements et provisions</i>	0 €
<i>022 – Dépenses imprévues</i>	142 745,00 €
Virement à la Section d'investissement	1 264 009,19 €
TOTAL	3 610 564,47 €

Les ajustements s'effectuent ainsi :

Au chapitre 011 – « charges à caractère général »

En dépenses, elles s'inscrivent à niveau constant.

Les différents besoins sont ajustés dans l'enveloppe en compensés par des réductions d'autres dépenses pour ajuster les crédits budgétaires de certaines lignes.

Ils se ventilent par services :

CODE SERVICE	LIBELLE SERVICE	Montant
		0,00 €
BFON	FONCIER	1 862,00 €
BIBL	MEDIATHEQUE	6 600,00 €
CMD	CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	-10 000,00 €
CTM	CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	10 214,00 €
DEVE	DIRECTION EVENEMENTIEL	-106 139,00
DRH	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	-22 000,00 €
ENER	ENERGIE	35 000,00 €
EVPN	ESPACES VERTS	4 460,00 €
FINA	DIRECTION DES FINANCES	10 000,00 €
JUME	JUMELAGE	-6 500,00 €
MGX	MOYENS GENERAUX	12 743,00 €
PLUV	PLUVIAL	14 160,00 €
PM	POLICE MUNICIPALE	2 000,00 €
POPU	SERVICE A LA POPULATION	2 100,00 €
PREV	SERVICE PREVENTION	690,00 €
PROP	SERVICE PROPRETÉ	10 850 €
RESO	VOIX ET RESEAUX	11 500 €
SIMU	SIGNALISATION	2 200,00 €
SMU	SERVICE MOBILITE URBAINE	-840,00 €
URBA	DIRECTION DE L'URBANISME	6 300,00 €
VLM	VOIRIE LUMINAIRES MOBILITE	2 000,00 €
VOIRIE	VOIRIE	15 000,00 €

Au chapitre 65 « autres charges de gestion courante »

Au titre des autres charges de gestion courante, il convient de noter une hausse de 61 777 € des crédits des autres charges de gestion courantes, dont :

- Des créances admises en non-valeur pour 35 000 ,00 € (délibération n°2020-53 pour près de 20 000 €, plus une prévision pour le reste de l'année de 15 000 €).
- Des ouvertures de crédits pour couvrir les frais de mission (2 800 €), des cotisations retraites (7 237,00 €), et des cotisations de sécurité sociale pour la part patronale (12 738 €).
- Le solde de l'exercice 2019 de la subvention annuelle de régularisation du COS, à l'instar de l'année dernière, pour 5 000 €.
- Ainsi que le changement de compte pour l'attribution de subventions exceptionnelles à partir du renoncement des élus à 6 mois de leurs indemnités : -128 572 € au 6531 vers le compte 6574 pour le même montant.

Le chapitre 67 « charges exceptionnelles »

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 2 132 033,28 € comme suit :

- Des crédits en vue de procéder au reversement des résultats de fonctionnement des Budgets annexes « Eau potable » et « Assainissement collectif » au gestionnaire de ces compétences, suite à leur transfert au 1^{er} janvier 2020 (1 833 000 €).
- Les crédits dédiés au « Fond de soutien au pouvoir d'achat » pour 250 000 € (délibération du 15/07/2020).
- Des charges exceptionnelles pour des remises gracieuses de régisseur et trésorier public (délibérations présentées en Conseil Municipal).

Le chapitre 022 « dépenses imprévues »

Les dépenses imprévues ont été sollicitées dans le cadre de la crise sanitaire pour 142 745 € afin de faire face aux besoins suivants :

- Achat de masques pour la population (88 040 €)

- Achat de masques pour les services de la Ville (9 665 €)
- Entretien renforcé des locaux (22 000 €)
- Divers (23 040 €).

- **En recettes**

Objet	Montant
Recettes, réparties ainsi :	-331 840,72 €
70 – Produits des services	-221 699,00 €
73 – Impôts et taxes	-222 555,00 €
74 – Dotations et participations	29 180,00 €
75 – Autres produits de gestion courante	-1 500,00 €
77 – Produits exceptionnels	84 733,28 €
TOTAL	-331 840,72 €

Il convient de noter :

- Que les ajustements de crédits de recettes des produits des services (chapitre 70) sont, pour une part, liés à la crise sanitaire traversée ces derniers mois :
 - La redevance de stationnement (-120 000 €),
 - Les cotisations et billetteries diverses (-50 000 €) concernant les équipements de la ville (Médiathèque, Conservatoire, Amphithéâtre, etc),
 - Les redevances d'occupation du domaine public (-54 019 €),
 - Un remboursement au CCAS (2 320 €).
- Au chapitre 73 (Impôts et Taxes), les montants sont ajustés de la prévision estimée de la baisse des Droits de Mutation à Titre Onéreux (-150 000 €), et les Droits de place pour les marchés et les foires (-72 555 €).
- Au chapitre 74 (Dotations et Participations), les montants sont ajustés des participations extérieures, dont la subvention d'Etat concernant les masques délivrés à la population (25 000 €), et diverses participations pour 4 180 €.
- Les revenus des immeubles (chapitre 75) sont ajustés (-1 500 €).
- Les recettes exceptionnelles (chapitre 77) enregistrent les produits exceptionnels liés à la demande de remise gracieuse du trésorier municipal, des cessions de véhicules réformés (26 300 €), des remboursements de sinistres (16 200 €), une participation par le FIPH (aide pour deux prothèses auditives, d'un montant total de 3 200 €), et une diminution des recettes liées aux déchets sauvages (-5 000 €).

En synthèse de la section de fonctionnement, la section de fonctionnement s'équilibre ainsi à 3 610 564,47 €, comme suit :

- L'augmentation de dépenses de 2 347 555,28 € est couverte par des crédits en recettes de 3 610 564,47 €. La différence vient abonder la section d'investissement par une augmentation du virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) pour un montant de 1 263 009,19 €.

Section d'investissement

Au Budget supplémentaire, elle s'équilibre à 1 428 765,39 €, avec la ventilation suivante :

o En dépenses

Objet	Montant
Inscription de la couverture du besoin d'investissement 2018 (compte 001)	88 150,11 €
Restes à réaliser 2019	1 760 818,28 €
Crédits nouveaux pour la réalisation des opérations	-316 703,00 €
<i>VOIRIE</i>	-20 000,00 €
<i>ACCESSIBILITE</i>	-65 000,00 €
<i>EDIFICES PROTEGES</i>	-4 546,00 €
<i>ESPACE PUBLIC</i>	-97 459,00 €
<i>ETUDES URBAINES</i>	-6 650,00 €
<i>FONCIER</i>	470 000,00 €
<i>INFORMATIQUE</i>	19 027,00 €
<i>MATERIEL ET MOBILIER</i>	81 050,00 €
<i>OUVRAGES D'ART</i>	-65 000,00 €
<i>RISQUES NATURELS</i>	-100 000,00 €
<i>TRAVAUX BATIMENTS</i>	156 875,00 €
<i>EGLISE ST-EUTROPE (AP/CP)</i>	0 €
<i>AMPHITHEATRE (AP/CP)</i>	-650 000,00 €
<i>PONT DE LORMONT (AP/CP)</i>	-35 000,00 €
Crédits hors opérations	-149 120 €
020 – Dépenses imprévues	45 620,00 €
TOTAL	1 428 765,39 €

Cette année, la couverture du besoin en investissement (001) s'établit à 88 150,11 €.

Les restes à réaliser 2019 en dépenses, à inscrire au budget supplémentaire, s'élèvent à 1 760 818,28 € (-67% par rapport au montant de l'année dernière).

La section d'investissement enregistre une hausse des crédits de 1 428 765,39 € pour l'ensemble des dépenses, qui ont fait l'objet d'ajustement pour tenir compte des besoins réels des services pour l'ensemble des opérations qui seront réalisées d'ici à la fin de l'année.

Les éléments majeurs relatifs aux dépenses d'investissement des opérations suivantes sont :

- o Pour la Voirie, il s'agit de travaux qui ne pourront être que partiellement réalisés d'ici la fin de l'année.
- o Pour l'accessibilité, ce sont des reports de travaux non débutés, compte tenu de la période de confinement (dont -15 000 € pour la mise en œuvre du PAVE, et -50 000 € sur les travaux d'accessibilité des arrêts de bus).
- o Pour l'opération « Édifices Protégés », une réduction concernant les travaux du pont radio sur l'Abbaye aux Dames.
- o L'opération « Espace Public » enregistre :
 - Des dépenses en plus pour 82 460 € : espaces verts Stade Yvon Chevalier (10 000 €) et l'acquisition d'une petite parcelle de terrain Prairie du Maine (1 700 €), le renforcement de l'éclairage sur la dernière tranche de travaux Avenue de Saintonge (12 260 €), des frais d'études de voirie lié au réaménagement du Cours Genet, compris entre le rond-point côte de beauté et recouvrance (7 500 €), la quote-part de la Ville à la réalisation des travaux Avenue de Saintonge, portion comprise entre De Gaulle et Gautier, dans le cadre de la convention avec le CD 17 (51 000 €).
 - Des inscriptions libérées pour 179 919 €, correspondant aux études sur la mobilité et l'aménagement du parcours urbain (-60 000 €), et des divers travaux (-119 919 €).

- Concernant l'opération « Études Urbaines », il s'agit de la réduction de divers frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme, PLU et autres documents d'urbanisme non effectués (-9 150 €), et d'une dépense liée à des travaux d'agencement de terrain (2 500 €).
- Pour l'opération « Foncier », il s'agit de constituer une réserve foncière dans le cadre de la politique d'aménagement de la Ville et pour des opérations publiques.
- En informatique, il s'agit de l'évolution de l'environnement informatique des équipements et logiciel pour le travail des placiers, pour la dématérialisation et la gestion financière (dont un module de gestion des subventions), et l'acquisition de matériel de communication (pour le Conservatoire et les services de l'hôtel de ville).
- L'opération « Matériel et Mobilier » enregistre des crédits concernant des matériels et équipements pour l'illumination de la ville, des équipements de sécurité (pour la Police Municipale, le service Voirie Logistique Manutention, et le service Propreté), pour le remplacement d'un matériel d'entretien des terrains de sport, ainsi que pour équiper les gymnases (sols amortissants pour les agrès au Stade Yvon Chevalier), et divers petits matériels.
- L'opération « Ouvrage d'Art » qui prend en compte la programmation des travaux portant sur les ouvrages du génie civil (qui permettent notamment le franchissement d'un obstacle naturel via des ponts ou encore des canaux, etc.) est réduite par décalage d'études et de travaux sur 2021.
- Les crédits de travaux de l'opération « Risques Naturels » est réduite, compte tenu des montants de travaux définitifs, suite aux consultations réalisées.
- Sur les « Travaux Bâtiments », les crédits inscrits en dépenses sont limités à 156 875 €, avec des hausses et baisses de crédits, comme suit :

Nature	Opération	Service	Libellé	Montant
2313	TRAVBATI	BATI	CONSTRUCTIONS Travaux dans les établissements scolaires	150 000,00
2313	TRAVBATI	ENER	CONSTRUCTIONS Mise en conformité des évacuations vers l'assainissement	30 000,00
2313	TRAVBATI	BATI	CONSTRUCTIONS Réduction sur travaux de requalification de l'Espace Saint-Exupéry	-40 000,00
2313	TRAVBATI	BATI	CONSTRUCTIONS Réduction de la maîtrise d'œuvre – Église Saint-Pierre	-55 000,00
2313	TRAVBATI	BATI	CONSTRUCTIONS Hall Mendès France – travaux sur logement gardien	52 000,00
2313	TRAVBATI	ENER	CONSTRUCTIONS Hall Mendès France – rénovation de l'éclairage du Grand Hall	36 000,00
2313	TRAVBATI	BATI	CONSTRUCTIONS Poursuite agrandissement de locaux - Boisnarderie	35 000,00
2313	TRAVBATI	BATI	CONSTRUCTIONS Virement de crédit du Bâti pour la réfection de terrain de sport	-11 125,00
2313	TRAVBATI	BATI	CONSTRUCTIONS Diagnostic de la piste d'athlétisme Stade Yvon Chevalier	20 000,00

2313	TRAVBATI	BATI	CONSTRUCTIONS Stade Yvon Chevalier - Menuiserie	25 000,00
2313	TRAVBATI	BATI	CONSTRUCTIONS Réfection du logement gardien – Stade Yvon Chevalier	15 000,00
2313	TRAVBATI	BATI	CONSTRUCTIONS Report de travaux en 2021 sur Saint-Exupéry	-100 000,00

- Les dépenses « Hors opérations » concernent la réduction des crédits relatifs aux titres de participation de la ville au capital de la Coopérative de Développement.

- **En recettes**

Elles s'établissent comme suit :

Objet	Montant
Affectation du Résultat – excédents de fonctionnement capitalisés (1068)	2 577 271,80 €
Restes à réaliser 2019	400 000,00 €
Recettes nouvelles, ventilées au chapitre :	-754 000,00 €
<i>10 – Dotations, Fonds divers et réserves (dont FCTVA)</i>	-
<i>13 – Subventions d'investissement</i>	-754 000,00 €
<i>23 – Avances versées sur commandes immo.corporelles</i>	-
<i>27 – Autres immobilisations financières (dont prêts prestations remboursables)</i>	-
<i>20 – Opérations de régularisation de comptes sur exercices antérieurs (Opérations d'ordre)</i>	-
<i>024 – Produits de cessions d'immobilisations</i>	-
<i>040 – Amortissements – régularisations (Opérations d'ordre)</i>	0 €
Virement de la section de fonctionnement (021)	1 264 009,19 €
Emprunts en euros	-2 058 515,60 €
TOTAL	1 428 765,39 €

Les inscriptions de recettes sont en diminution de 754 000 €. Les facteurs explicatifs majeurs sont les suivants :

- La non-réalisation de travaux prévisionnels sur le budget 2020 liée à un retard dû à la crise sanitaire de la Covid-19 et des délais d'instruction/autorisation plus longs également :
 - Église St-Eutrope pour les travaux de restauration de la façade nord (-120 000 €),
 - Amphithéâtre pour les travaux de confortement (-455 000 €),
- La non-perception de subventions projetées sur des opérations entrant dans le cadre de l'Action Cœur de Ville non réalisées du fait de la période de confinement (-152 000 €),
- Le non remboursement par la CdA pour les travaux d'accessibilité des arrêts de bus, lié au retard de travaux compte tenu de la situation évoquée (-25 000 €),
- Autres (-2 000 €).

En synthèse, la section d'investissement s'équilibre à 1 428 765,39 € après avoir :

- couvert le besoin d'investissement (déficit cumulé et restes à réaliser 2018) de 88 150,11 € ;
- inscrit les restes à réaliser pour 1 760 818,28 € en dépenses, et 400 000 € en recettes ;
- augmenté le virement de fonctionnement de 1 264 009,19 € ;
- et diminué les inscriptions budgétaires relative à l'emprunt de 2 058 515,60 € ; ce qui porte le recours à l'emprunt à 4 709 897,40 € pour cette année.

*
* *

BUDGET ANNEXE - SITE SAINT LOUIS

Information sur la particularité de ce budget annexe :

Comme, le projet peut s'apparenter à un projet d'aménagement de terrains (à l'instar des lotissements, ou des ZAC...), la tenue d'une comptabilité de stocks est obligatoire pour le suivi des lotissements. Ce suivi permet de retracer les opérations relatives aux biens ou services entrant dans un cycle de production et destinés à être revendus.

De fait, dans un premier temps, le budget annexe supporte un déficit, et dans un second temps, un excédent pour parvenir à l'équilibre final.

Source : <http://www.lexicompta.fr/5-les-amenagements-de-terrains>

La section de fonctionnement s'équilibre à 607 197,19 € avec :

- En dépenses, des charges à caractère général pour 607 197,19 € correspondant à des frais d'investigations.
- En recettes, est enregistré l'excédent de fonctionnement reporté pour 607 197,19 €.

La section d'investissement s'équilibre à 540,83 € avec en recettes le report de l'excédent d'investissement, et pour l'équilibrer, toujours en recettes, une réduction de l'avance remboursable du budget principal du même montant.

*

* *

BUDGET - ANNEXE GOLF

La section de fonctionnement est ajustée pour un équilibre à 41 508,06 € :

- Pour les dépenses :
 - L'excédent de fonctionnement reporté en recettes est réparti sur :
 - Des « frais à caractère général » pour 17 963,06 €,
 - En prévision, pour des frais de remboursement des salaires des personnels du golf au budget principal pour 20 000 €.
 - Des charges financières pour 1 200 €,
 - Des charges exceptionnelles (annulation de titres sur exercices antérieurs) pour 845 €,
 - Pour des dotations aux amortissements de 1 500 € (opération d'ordre entre les dépenses de la section de fonctionnement et les recettes d'investissement).
- En recettes :
 - L'excédent de fonctionnement reporté s'élève à 41 508,06 €.

La section d'investissement s'équilibre à 160 153,43 € après avoir inscrit :

- Pour les dépenses, le report du résultat d'investissement pour 79 181,02 €, et le remboursement de l'annuité de l'emprunt pour 8 600 €.
- En recettes, une réduction du montant annuel d'emprunt pour -23 346,57 € (ce qui porte le recours à l'emprunt annuel à 277 653,43 €), ainsi que des écritures d'ordre d'amortissement pour 1 500 € (cf. les dépenses de fonctionnement ci-dessus).
- Ainsi que les restes à réaliser pour 72 372,41 € en dépenses, et 182 000 € en recettes

*

* *